



COVID-19 NOUVELLES CPE



2 JUIN 2020

INFO-NÉGO 2

WWW.FSSS.QC.CA

TOUJOURS PAS DE PROGRÈS À LA TABLE DE NÉGOCIATION

La deuxième rencontre avec la porte-parole patronale, qui était accompagnée des représentants d'associations de CPE et du ministère de la Famille, le 27 mai dernier, n'a toujours pas permis d'avancer au sujet de nos demandes.

Embûches sur le protocole de négociation

C'était le premier retour du côté de l'employeur sur le protocole de négociation. Celui-ci détermine le partage des matières qui seront négociées au niveau national. Même sur cet enjeu préliminaire, la réponse du côté patronal montre qu'il pourrait y avoir des embûches. Le comité de négociation va tout faire pour obtenir un protocole qui correspond au mandat déjà donné par les membres au comité de négociation nationale. Nous vous tiendrons informées de la suite des choses à cet effet.

Le comité patronal se lave les mains de la COVID-19

D'entrée de jeu, rappelons que nos demandes syndicales ont été déposées le 8 avril 2020. Les réponses sont les suivantes : le comité de négociation patronal ne veut même pas discuter de points qui concernent directement l'application de la convention collective. La négociation de toute prime ou de toute condition de travail liée à la COVID-19 est donc renvoyée au Conseil

du trésor. Ce refus de débattre des conditions en lien avec le coronavirus nous empêche aussi, par exemple, de nous entendre afin que l'expérience de télétravail soit reconnue officiellement dans la convention pour celles qui sont en attente de qualification.

Pourtant, il serait tout à fait pensable de négocier une lettre d'entente particulière pour la COVID-19 qui serait intégrée à la convention collective. Négocier ces aspects serait plus respectueux que de s'en remettre à une décision prise à Québec alors qu'on ne nous a pas entendues. Le comité patronal évacue du revers de la main l'une des crises majeures des dernières décennies qui affecte nos conditions de travail à un point que personne ne pouvait prévoir il y a trois mois à peine. C'est un peu court comme réponse!

Certaines de nos demandes en lien avec la COVID-19 ont un impact financier, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres. Nous assistons malheureusement à une partie de ping-pong entre les employeurs et le gouvernement. D'un côté, les employeurs disent que seul un décret du gouvernement peut régler quelques-unes de nos demandes. De l'autre, le cabinet du ministre nous dit que tout ce qui concerne les conditions de travail doit être traité à la table de négociation. Tous se renvoient la balle et personne

ne prend ses responsabilités. Ils s'en lavent les mains. Franchement, toute une reconnaissance!

Des camps de jour à demi-ratio

Comme vous le savez, les CPE vont revenir à un ratio habituel d'enfants par éducatrice dès le 22 juin ou le 13 juillet, selon la zone. Pendant ce temps, les camps de jour, pour ceux qui ouvriront, pourront conserver un ratio à 50 % pendant tout l'été.

Pourtant, les employé-es qui y travaillent sont très jeunes et probablement peu à risque de développer des complications avec la COVID-19. Pourquoi cette différence de traitement entre les deux milieux? Il s'agit d'un autre exemple du manque de cohérence dans les décisions gouvernementales. On se souvient très bien à cet égard de la prime de reconnaissance pour la COVID-19 qui est accordée à certains métiers, alors que les travailleuses et les travailleurs des CPE, qui sont au front depuis le début de cette crise, en sont toujours privés. C'est inéquitable!

Votre comité de négociation